

BOYCOTT DE LA CAP NATIONALE DES ATE

Ce mercredi 17 décembre, vos représentants SNE-FSU, se sont rendus à la CAP Nationale des ATE, à 13 h 30 au siège du MEEDDAT à LA DEFENSE.

Après concertation des organisations syndicales siégeant à la CAPN le matin, la décision unanime fut prise de boycotter la séance. Une déclaration commune a été lue au Président afin d'expliquer les raisons ayant conduit les représentants du personnel à ce boycott.

Cette déclaration, exprimait le mécontentement des agents à propos des modifications brutales apportées par l'Administration aux modalités de promotion, sans concertation préalable. L'opacité qui caractérise l'élaboration des listes d'aptitude aux divers grades et le manque d'éléments objectifs ne permettent pas aux membres de la commission qui représentent les Corps techniques de l'environnement de rendre un avis éclairé.

IL N'Y A EU AUCUNE REACTION A CETTE DECLARATION DE LA PART DE L'ADMINISTRATION !

Bref rappel de la situation : Suite au boycott de la CAP préparatoire ONCFS du 18 novembre, à la séance du 2 décembre dernier, des négociations furent entamées et des propositions furent faites par l'Administration.

Le secrétaire général du SNE-FSU a adressé le 15/12/08 un courrier au Président de la CAP nationale, pour lui rappeler tous les points de désaccord que nous avons avec ce mode de gestion et le dialogue social en panne. Nous espérons avoir une réponse à nos questions et un début de dialogue social, **l'Administration n'a donné aucune réponse à ce jour.**

La CAP Nationale sera reconvoquée prochainement

NOUS VOUS DONNONS LA TENEUR DU COURRIER DU SNE-FSU

Rochecolombe, le 15 décembre 2008

Monsieur le Président des CAP
Corps de l'Environnement
MEEDDAT/SG/DRH
92055 LA DEFENSE Cedex

Laurent FAURE
Le Secrétaire Général
SNE-FSU

Monsieur le Président,

Les CAP nationales des agents techniques et de techniciens de l'environnement seront convoquées les 17 et 18 décembre prochain pour examiner, entre autre, les propositions d'avancements de grade au titre de l'année 2008.

Dernièrement, les CAP préparatoires des deux corps de l'environnement se sont tenues pour chaque spécialité concernée. Au cours de celles-ci, les représentants du personnel SNE FSU ont constaté que les modalités de promotion avaient brutalement changé pour 2008.

Force est de constater que le dialogue social prôné par l'administration n'a pas eu lieu, aucune réunion préparatoire n'a été convoquée par vos services en vue d'expliquer les nouvelles modalités mises en place dans la fonction publique, et au MEEDDAT en particulier – cf. votre courrier adressé aux directeurs d'établissements en date du 01/08/08 définissant les modalités des promotions pour les agents des corps de l'environnement au titre de l'année 2008. Nous n'avons eu communication de ce courrier qu'au cours de la seconde séance de la CAP préparatoire de l'ONCFS, le 2 décembre.

Devant cet état de fait, les organisations syndicales siégeant à l'ONCFS ont décidé de boycotter ces CAP préparatoires. A l'ONEMA, les documents leur étant remis en séance, les organisations syndicales ont décidé de ne pas traiter le sujet « promotions ».

L'examen approfondi des listes proposées par les directeurs généraux des EPA nous a permis de constater le changement radical opéré. Les critères appliqués jusque là donnaient une plus grande priorité à l'ancienneté et à l'âge. Ils sont désormais remplacés par d'autres critères très subjectifs que sont les appréciations sur la façon de servir des agents et surtout, une prépondérance absolue des avis des chefs de services, pour constituer cette liste.

Nous vous rappelons que lors de la création des corps de l'environnement en 2001, il avait été acté, autant par votre administration que par les directions des établissements publics employeurs, en accord avec les organisations syndicales, que le pyramidage devait se faire dans les plus brefs délais pour une juste répartition des grades, en tenant compte des effectifs de chaque EPA et en corrélation avec les corps de l'état.

Cet engagement a été réitéré lors de la mise en place du taux promu/promouvables, en adaptant les taux des années 2006, 2007 et 2008. A ce jour, tous les mois, des agents partent à la retraite, sans avoir pu bénéficier de ce reclassement, à cause du retard pris par l'administration. Quant aux critères de classement sur les tableaux de promotion de grade, ils ont changé à plusieurs reprises, au gré de l'administration en place. Cette pratique a entraîné une illisibilité chronique et un retard jamais comblé qui ralentissent le déroulement de carrière des agents.

Les deux corps de l'environnement sont bien des corps du MEEDDAT, qui couvrent les champs des services du ministère et des EPA sous tutelle. Ils doivent être gérés comme tel et non avec des modalités définies par chaque directeur d'établissement.

Lors de la 2^{ème} séance du 2 décembre, à l'issue d'une âpre négociation avec le président de la CAP préparatoire « Milieu et Faune Sauvage », nous avons obtenu des améliorations sur la liste proposée pour 2008. Ces propositions ne sont pas entièrement satisfaisantes mais constituent toutefois une avancée vers un objectif que nous définirons comme plus équitable et plus social. Nous ne les avons pas votées en tant que telles, car nous considérons que vous devez vous ressaisir et respecter les engagements pris pour ces promotions 2008 en revenant sur les modalités que vous avez mises en place, puis engager une négociation pour les années suivantes.

Nous voyons que les choses ne sont pas entièrement figées et que la concertation préalable, par un dialogue social, aurait pu éviter cette situation de blocage qui a entraîné plusieurs formes de boycott des CAP préparatoires.

Nous vous demandons de reconsidérer vos critères de promotions, afin de prendre plus en considération l'âge et l'ancienneté. N'oubliez pas que le retard pris pour remettre les corps – encore jeunes – de l'environnement au niveau des autres corps existants dans la fonction publique reste largement à résorber, avant de discuter de l'application de nouvelles mesures. Ceci est une question de respect de la parole donnée et d'équité au sein de la fonction publique, points sur lesquels nous ne transigerons pas.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez rien modifier, nous en prendrons toute la teneur et mettrons en œuvre les actions qui s'imposent.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, en mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général du SNE-FSU Laurent FAURE